

PUBLIC VISÉ

Candidats à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) ou de l'autorisation interne dans les établissements le demandant pour être autorisé à manipuler des ponts roulants et / ou des portiques.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).

TYPE D'ACTION

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION

- ▶ Formacode : 31728 – Pont roulant
- ▶ NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION

- ▶ Equipements de travail : Articles R4323-1 à R4323-4 du code du travail
- ▶ Levage : Articles R4323-29 à R4323-49 du code du travail
- ▶ Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- ▶ Recommandation : CNAMTS R423

DURÉE

- ▶ 1 à 3 jours
- ▶ Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40% du temps de formation

PÉRIODICITÉ

Certificat valable 5 ans

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- ▶ 12 en théorie
- ▶ 6 en pratique

MOYENS D'ENCADREMENT

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formateurs en prévention des risques professionnels.
- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- ▶ Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).
- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

MOYENS TECHNIQUES

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

Pont roulant ou palan selon la formation souhaitée, et charges adaptées à déplacer dans une zone dégagée de toute activité de production

MOYENS D'ÉVALUATION

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- ▶ Un avis à l'employeur sur les capacités du stagiaire est formalisé par le formateur.
- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R484 et être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité relatives au levage de charges

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Enseignements théoriques

- ▶ Causes d'accidents
- ▶ Réglementations et Recommandations de la Sécurité Sociale
- ▶ Prescriptions concernant le conducteur et le matériel
- ▶ Conception des palans
- ▶ Conception des ponts roulants :
 - Mouvements et mécanismes
 - Commandes
 - Câbles, mofles, crochets et accessoires de levage
 - Organes et dispositifs de sécurité
 - Chemins de roulement
 - Installations électriques
- ▶ Règles de conduite en sécurité
- ▶ Modes d'élingages, résistances et coefficient de sécurité :
 - Elingues acier, élingues rondes
 - Cordages
 - Chaînes
 - Crochets
 - Manilles, pinces, griffes
- ▶ Notions de statique :
 - Centre de gravité
 - Estimation d'une masse
- ▶ Règles d'entretien des matériels

Enseignements pratiques

- ▶ Vérification des matériels
- ▶ Conduite et manœuvres en charge
- ▶ Bilan de la formation